



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 29 février 2024-

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 9

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 23/02/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
01/03/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT.

Procurations : Philippe STREMLER à Didier ZERBIB, Fabio VITULLI à Xavier BERLUTEAU, Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Malika BENSOUICI, Vicky VALLIER à Gilles DURET, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ.

Secrétaire : Emeline ROLLAND

N° DEL/2024-1-05

**Approbation du
Projet Culturel de la
collectivité**

Rapporteur :
Madame Marie-Ange
KOFFEL, Maire-Adjointe

Considérant que la municipalité fait le choix de définir et mettre en œuvre un projet culturel de territoire, afin d'apporter de la lisibilité dans ses modalités d'actions.

Considérant que celui-ci a fait l'objet d'un diagnostic préalable et d'une démarche ouverte et participative. Cette dernière, proposée aux habitants, élus et agents, s'est déclinée en différentes actions (sondages, ateliers participatifs et constructifs, « world café ») ; elle a ainsi permis de poser les orientations du projet avec une attention particulière portée à la notion de droits culturels.

Fruit de ces différentes étapes, ce document cadre formalise sa volonté de définir une politique lisible et opérationnelle en matière de culture au plus près de son territoire et de ses habitants.

Considérant que le projet est évolutif et sera révisé régulièrement en tenant compte des bilans d'activités annuels qui jalonnent la bonne conduite de cette politique culturelle. La commission culture sera garante du bon déroulement de ce processus.

Pour plus de clarté, ce document comprend également les pistes d'actions envisagées ou existantes au regard des objectifs déterminés.

Il est basé sur trois axes fondamentaux :

Axe 1 : Une culture participative, transversale et citoyenne ,

Axe 2 : Une culture accessible à tous,

Axe 3 : La culture et l'environnement.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 12 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'approuver le projet culturel de territoire 2024-2026 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

